



Demande de licence podcasting non-radios

COORDONNEES DU DEMANDEUR	
Personne de contact	H/F
Fonction	
Téléphone	
GSM	
E-Mail	
Site Web	
Adresse d'exploitation	
N° de TVA	
N° d'Entreprise	
Raison Sociale	

INFORMATIONS GENERALES	
URL	
Fournisseur du streaming	
Offre podcast depuis	/ /

DECLARATION	
Nom	
Fonction	
Date	/ /

Signature:



COMPTE-RENDU TRIMESTRIEL

L'octroi d'une licence sera toujours soumis à la fourniture périodique (trimestrielle) d'une **playlist** et d'un **relevé des podcasts**, avec les informations suivantes par podcast: titre du podcast, pourcentage de musique dans le podcast, nombre de téléchargements. Si les podcasts sont offerts à la vente, vous êtes également tenu de nous communiquer le chiffre d'affaires brut généré par le podcasting et ceci sur base du prix à l'utilisateur final.

Veuillez nous renvoyer le présent formulaire ainsi qu'une **playlist** et un **relevé des podcasts** à :

SIMIM s.c.r.l., à l'attention de Mr. Vince Versteynen, Lenneke Marelaan 8 bte 5, 1932 Zaventem
e-mail: vince.versteynen@simim.be

CONDITIONS DE FACTURATION

Les factures seront établies trimestriellement par la SIMIM et devront être acquittées dans les 30 jours suivant la date de la facture.

Le non-paiement d'une facture à sa date d'échéance donnera lieu à l'envoi d'un rappel qui inclura 15 euros de frais forfaitaires. Dans le cas où la facture resterait impayée 8 jours après l'envoi d'un deuxième rappel, la SIMIM aura, en outre, le droit de revendiquer des dommages-intérêts de 15% du montant de la facture avec un minimum de 125 euros. Dans l'hypothèse où la SIMIM devrait engager des frais supplémentaires pour obtenir le paiement de la facture, ceux-ci incomberont également au podcaster.